

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE
CHEPY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 MARS 2016

L'an deux mil seize, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation : MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

29 février 2016

Absents et excusés, Messieurs : GIOVANNI Philippe, BALOURDET Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de
Conseillers : 10
Présents : 8
Votants : 8

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

N° 1297/2016

Après avoir présenté à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de la société Centrale Biogaz du Chalonnais qui souhaite s'implanter et établir son activité sur la commune de Recy,

Objet :

Avis du CM portant sur
le projet d'une
CENTRALE BIOGAZ
implantée sur la
Commune de Recy

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin de rendre un avis sur ce projet.

Conformément à l'article R.512-20 du code de l'environnement, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT

De ne pas s'opposer au projet de la SARL Centrale Biogaz du Chalonnais et leur accorder un avis FAVORABLE.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 08 mars 2016.

Le Maire,
J. ROUSSINET